



**Guide pour l'établissement
d'une coentreprise**

TABLE DES MATIÈRES

1. Qu'est-ce qu'une coentreprise?
2. Pourquoi une coentreprise?
3. Risques liés aux coentreprises
4. Pour assurer le succès d'une coentreprise
 - 4.1 Une vision partagée du succès
 - 4.2 Une participation appropriée des sociétés mères
 - 4.3 Entente de coentreprise
 - 4.4 L'administration d'une coentreprise est une affaire sérieuse
 - 4.5 Planification des affaires
 - 4.6 Dotation de la coentreprise
 - 4.7 Attention particulière lors de la phase de lancement
 - 4.8 L'importance d'une bonne communication
 - 4.9 Suivi et contrôle
5. Choix des coentrepreneurs
6. Gestion de la coentreprise
7. Considérations juridiques – Options de structures juridiques
8. Assurances et cautionnement
 - 8.1 Assurances
 - 8.2 Cautionnement
9. Considérations fiscales
10. Liste des considérations commerciales d'une entente de coentreprise

Les guides de l'ACC sont le fruit d'un processus fondé sur le consensus, visant à trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties d'un projet de construction. Ils illustrent les pratiques recommandées de l'industrie. Les lecteurs conviennent que les guides ne traitent pas de situations, de circonstances ou de faits particuliers. Les guides de l'ACC ne constituent pas un avis juridique ou professionnel. L'ACC n'accepte aucune responsabilité pour une perte ou un dommage pouvant découler de l'utilisation ou de l'interprétation de ces guides.

Demandes d'information: Association canadienne de la construction
400-75,rue Albert
Ottawa, ON K1P 5E7
Tél.: (613) 236-9455
Télec.: (613) 236-9526
www.cca-acc.com

